



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 20 juin 2023

Le vingt juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 14 juin 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1<sup>er</sup> étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

**Etaient présents** : Yves LELOUTRE, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Laurence MOURGUES, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN (arrivée à 19h20 – vote à partir du R40-2023), Benoit METAYER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maelle COUANAU, Benjamin BOUGEANT.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents** : Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Alain DUVAL, Carole NOEL, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Lydie CASELLI, Corinne FISCHER, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLET, Marlène JEGU.

**Pouvoirs** : Christian LE DENMAT à Yves LELOUTRE, Bruno VAUTIER à Benoit BROCHETON, Alain DUVAL à Pascal LEHONGRE, Philippe LEBRETON à Valérie BOUGAULT, David GUICHARD à Claire PETRY, Lydie CASELLI à Laurence MOURGUES, Corinne FISCHER à Céline MIRAUX, Armelle MAROILLET à Louise THOMAS, Marlène JEGU à Hugues PERROT.

Michel GARNIER a été élu secrétaire.

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de présents : 19**

**Nombre de votants : 28**

**Objet : R36-2023 Tarifs de cantine, garderie et périscolaire année scolaire 2023-2024**

Rapporteur : Hugues PERROT

## Objet : Tarifs de cantine, garderie et périscolaire année scolaire 2023-2024

### Exposé des motifs :

Comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal, il convient de voter les tarifs de cantine, de garderie et du périscolaire qui s'appliqueront pour l'année scolaire 2023 – 2024 en tenant compte de l'évolution des coûts supportés par la Commune et de la modulation au quotient familial,

Aussi pour l'année scolaire 2023 – 2024 il sera proposé les tarifs suivants :

### **TARIFS GARDERIE - Ecoles Duguay, Hérons, Coignard**

**(Tarifs 2023- 2024 applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023)**

<b><u>GARDERIE : année scolaire 2023/2024</u></b>	<b><u>Tarifs 2022</u></b>	<b><u>Simulation 2023 (+3%)</u></b>
Matin et soir (par mois) Pacy	37,00 €	38,11 €
Matin et soir (par mois) - Extérieurs Pacy	45,50 €	46,87 €
Matin (par mois) Pacy	15,80 €	16,27 €
Matin (par mois) - Extérieurs Pacy	19,60 €	20,19 €
Soir (par mois) - Pacy	22,80 €	23,48 €
Soir (par mois) - Extérieurs Pacy	25,40 €	26,16 €
Pénalité pour retard à l'école	19,00 €	19,57 €
Tarif exceptionnel par matin ou par soir (jusqu'à une facturation par semaine - au-delà, le forfait s'applique) - Pacy	5,10 €	5,25 €
Tarif exceptionnel par matin ou par soir - (jusqu'à une facturation par semaine - au-delà, le forfait s'applique) Extérieurs Pacy	7,10 €	7,31 €

Au-delà de quatre présences mensuelles, le mois est facturé en fonction du nombre de jour d'école dans le mois.

## TARIFS PERISCOLAIRE - Ecole Dulong

**(Tarifs 2023-2024 applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023)**

- **Tarifification à compter de l'année scolaire 2023-2024 :**

Pour mémoire la Caisse d'Allocations Familiales impose une tarification modulée en fonction du quotient familial pour permettre à la Commune de continuer à bénéficier de la Prestation de Servies Obligatoire (PSO). La tarification proposée est désormais horaire et modulée comme suit, y compris pour la plage d'accueil pendant la pause méridienne (hors 30 minutes consacrées au service de restauration) :

<b>TARIFS PERISCOLAIRE - Ecole Dulong</b>	<b>Tarifs 2022</b>				<b>Simulation 2023 (+3%)</b>			
	<b>Matin (1h)</b>		<b>Soir (2h)</b>		<b>Matin (1h)</b>		<b>Soir (2h)</b>	
<b>Périscolaire année 2023 - 2024</b>	Tarif Habitants de Pacy	Tarif Habitants des autres communes	Tarif Habitants de Pacy	Tarif Habitants des autres communes	Tarif Habitants de Pacy	Tarif Habitants des autres communes	Tarif Habitants de Pacy	Tarif Habitants des autres communes
De 0 à 300 €	0,24 €	0,27 €	0,48 €	0,54 €	0,25 €	0,28 €	0,49 €	0,56 €
De 301 à 600 €	0,59 €	0,67 €	1,18 €	1,34 €	0,61 €	0,69 €	1,22 €	1,38 €
De 601 à 900 €	0,88 €	1,00 €	1,76 €	2,00 €	0,91 €	1,03 €	1,81 €	2,06 €
De 901 à 1 200 €	1,18 €	1,34 €	2,36 €	2,68 €	1,22 €	1,38 €	2,43 €	2,76 €
De 1 201 à 1 600 €	1,47 €	1,67 €	2,94 €	3,34 €	1,51 €	1,72 €	3,03 €	3,44 €
A partir de 1 601 €	1,50 €	1,71 €	3,00 €	3,42 €	1,55 €	1,76 €	3,09 €	3,52 €

<b>Autres tarifs</b>	<b>Tarifs 2022</b>	<b>Simulation 2023 (+3%)</b>
Stage d'activités du soir - Pacy	3,05 €	3,14 €
Stage d'activités du soir - Extérieurs Pacy	4,05 €	4,17 €
Pénalité pour retard à l'école (par retard)	19,00 €	19,57 €

La tarification complète s'applique indépendamment du temps d'accueil réel de l'enfant.

Au-delà de quatre présences mensuelles, le mois est facturé en fonction du nombre de jour d'école dans le mois.

## TARIFS RESTAURANT MUNICIPAL

**(Tarifs 2023 - 2024 applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023)**

- **Tarifification à compter de l'année scolaire 2023-2024 :**

Compte tenu du tarif horaire de base voté pour le périscolaire (0,25 €), le tarif d'accueil de la pause méridienne sera le suivant, à compter de l'année scolaire 2023-2024, sur une durée de 1 heure et 15 minutes :

Accueil Méridien 2023 - 2024	Tarifs 2022		Simulation 2023 (+3%)	
	Tarif d'accueil méridien pour les habitants de Pacy	Tarif d'accueil méridien pour les habitants des autres communes	Tarif d'accueil méridien pour les habitants de Pacy	Tarif d'accueil méridien pour les habitants des autres communes
De 0 à 300 €	0,30 €	0,34 €	0,31 €	0,35 €
De 301 à 600 €	0,74 €	0,84 €	0,76 €	0,87 €
De 601 à 900 €	1,10 €	1,25 €	1,13 €	1,29 €
De 901 à 1 200 €	1,48 €	1,68 €	1,52 €	1,73 €
De 1 201 à 1 600 €	1,84 €	2,09 €	1,90 €	2,15 €
A partir de 1 601 €	1,88 €	2,14 €	1,94 €	2,20 €

Le coût forfaitaire proposé pour la restauration (durée 30 minutes) est par ailleurs le suivant :

Restauration 2023 - 2024	Tarifs 2022		Simulation 2023 (+5%)	
	Tarifs pour les habitants de Pacy	Tarifs pour les habitants des autres communes	Tarifs pour les habitants de Pacy	Tarifs pour les habitants des autres communes
Tarifs	1,61 €	1,86 €	1,69 €	1,95 €

**Objet : Tarifs de cantine, garderie et périscolaire année scolaire 2023-2024**

Le coût total de la prestation méridienne pendant la pause méridienne sera donc le suivant à compter de l'année scolaire 2023-2024 (durée 1 heure 45) :

Prestation méridienne 2023 – 2024 (accueil méridien + restauration)	Tarifs 2022		Simulation 2023 (+3%)	
	Coût total de la prestation méridienne Habitants de Pacy	Coût total de la prestation méridienne habitants des autres communes	Coût total de la prestation méridienne Habitants de Pacy	Coût total de la prestation méridienne habitants des autres communes
Tranche de quotient familial				
De 0 à 300 €	1,91 €	2,20 €	1,97 €	2,27 €
De 301 à 600 €	2,35 €	2,70 €	2,42 €	2,78 €
De 601 à 900 €	2,71 €	3,11 €	2,79 €	3,20 €
De 901 à 1 200 €	3,09 €	3,54 €	3,18 €	3,65 €
De 1 201 à 1 600 €	3,45 €	3,95 €	3,55 €	4,07 €
A partir de 1 601 €	3,49 €	4,00 €	3,59 €	4,12 €
Tarif de surveillance / Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	Application du tarif accueil méridien selon la tranche de quotient familial			

En élémentaire, le montant à facturer sera basé sur le nombre de jours d'école dans le mois multiplié par le tarif du repas applicable, selon le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, les coûts proposés pour le service ponctuel de restauration sont les suivants à compter de l'année scolaire 2023-2024 :

<b>RESTAURANT MUNICIPAL :</b>	Tarifs 2022	Simulation 2023 (+5%)
<b>Année scolaire 2023/2024</b>		
Personne en stage	3,95 €	4,15 €
Visiteur	6,60 €	6,93 €
Repas centre aéré SNA	3,55 €	3,73 €

## **TARIFS SCOLAIRES – Participations des collectivités**

**(Tarifs 2023 - 2024 applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023)**

<b>Tarifs scolaires : année scolaire 2023/2024</b>	<b><u>Tarifs 2021</u></b>	<b><u>Tarifs 2022</u></b>	<b>Simulation 2023 (+3%)</b>
Fournitures scolaires / élève	53,00 €	53,00 €	53,00 € (0%)
<b>Frais de scolarité - Ecoles Dulong, Coignard et les Hérons</b>			
Participation élémentaire - Extérieurs Pacy	590,00 €	600,00 €	618,00 €
Participation maternelle - Extérieurs Pacy	1 070,00 €	1 100,00 €	1 133,00 €
Participation classe de perfectionnement - Extérieurs Pacy	930,00 €	950,00 €	978,50 €
<b>Frais de scolarité - Ecole Louis Duguay</b>			
Participation élémentaire - Extérieurs Pacy	1 225,00 €	1 225,00 €	1 261,75 €
Participation maternelle - Extérieurs Pacy	1 390,00 €	1 390,00 €	1 431,70 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Budget Primitif 2023,

**Considérant** la nécessité de réétudier pour chaque année scolaire, les tarifs applicables aux différentes prestations dans les structures de la Commune,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** Décide d'approuver les tarifs pour l'année scolaire 2023 – 2024 comme suit :

### **TARIFS GARDERIE - Ecoles Duguay, Hérons, Coignard**

**(Tarifs 2023- 2024 applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023)**

<b><u>GARDERIE : année scolaire 2023/2024</u></b>	<b><u>Tarifs 2023 -2024</u></b>
Matin et soir (par mois) Pacy	38,11 €
Matin et soir (par mois) - Extérieurs Pacy	46,87 €
Matin (par mois) Pacy	16,27 €
Matin (par mois) - Extérieurs Pacy	20,19 €
Soir (par mois) - Pacy	23,48 €
Soir (par mois) - Extérieurs Pacy	26,16 €
Pénalité pour retard à l'école	19,57 €
Tarif exceptionnel par matin ou par soir (jusqu'à une facturation par semaine - au-delà, le forfait s'applique) - Pacy	5,25 €
Tarif exceptionnel par matin ou par soir - (jusqu'à une facturation par semaine - au-delà, le forfait s'applique) Extérieurs Pacy	7,31 €

Au-delà de quatre présences mensuelles, le mois est facturé en fonction du nombre de jour d'école dans le mois.

## TARIFS PERISCOLAIRE - Ecole Dulong

**(Tarifs 2023-2024 applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023)**

- Tarifification à compter de l'année scolaire 2023-2024 :

Pour mémoire la Caisse d'Allocations Familiales impose une tarification modulée en fonction du quotient familial pour permettre à la Commune de continuer à bénéficier de la Prestation de Services Obligatoire (PSO). La tarification proposée est désormais horaire et modulée comme suit, y compris pour la plage d'accueil pendant la pause méridienne (hors 30 minutes consacrées au service de restauration) :

<b>TARIFS PERISCOLAIRE - Ecole Dulong</b>	<b>Tarifs 2023 - 2024</b>			
<b>Périscolaire année 2023 - 2024</b>	<b>Matin (1h)</b>		<b>Soir (2h)</b>	
Tranches de quotient familial	Tarif Habitants de Pacy	Tarif Habitants des autres communes	Tarif Habitants de Pacy	Tarif Habitants des autres communes
De 0 à 300 €	0,25 €	0,28 €	0,49 €	0,56 €
De 301 à 600 €	0,61 €	0,69 €	1,22 €	1,38 €
De 601 à 900 €	0,91 €	1,03 €	1,81 €	2,06 €
De 901 à 1 200 €	1,22 €	1,38 €	2,43 €	2,76 €
De 1 201 à 1 600 €	1,51 €	1,72 €	3,03 €	3,44 €
A partir de 1 601 €	1,55 €	1,76 €	3,09 €	3,52 €

<b>Autres tarifs</b>	<b>Tarifs 2023 - 2024</b>
Stage d'activités du soir - Pacy	3,14 €
Stage d'activités du soir - Extérieurs Pacy	4,17 €
Pénalité pour retard à l'école (par retard)	19,57 €

La tarification complète s'applique indépendamment du temps d'accueil réel de l'enfant.

Au-delà de quatre présences mensuelles, le mois est facturé en fonction du nombre de jour d'école dans le mois.

## TARIFS RESTAURANT MUNICIPAL

(Tarifs 2023 - 2024 applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023)

- Tarifification à compter de l'année scolaire 2023-2024 :

Compte tenu du tarif horaire de base voté pour le périscolaire (0,25 €), le tarif d'accueil de la pause méridienne sera le suivant, à compter de l'année scolaire 2023-2024, sur une durée de 1 heure et 15 minutes :

<u>Accueil Méridien 2023 - 2024</u>	<u>Tarifs 2023 - 2024</u>	
Tranche de quotient familial	Tarif d'accueil méridien pour les habitants de Pacy	Tarif d'accueil méridien pour les habitants des autres communes
De 0 à 300 €	0,31 €	0,35 €
De 301 à 600 €	0,76 €	0,87 €
De 601 à 900 €	1,13 €	1,29 €
De 901 à 1 200 €	1,52 €	1,73 €
De 1 201 à 1 600 €	1,90 €	2,15 €
A partir de 1 601 €	1,94 €	2,20 €

Le coût forfaitaire proposé pour la restauration (durée 30 minutes) est par ailleurs le suivant :

<u>Restauration 2023 - 2024</u>	<u>Tarifs 2023 - 2024</u>	
	Tarifs pour les habitants de Pacy	Tarifs pour les habitants des autres communes
Tarifs	1,69 €	1,95 €



## Objet : Tarifs de cantine, garderie et périscolaire année scolaire 2023-2024

Le coût total de la prestation méridienne pendant la pause méridienne sera donc le suivant à compter de l'année scolaire 2023-2024 (durée 1 heure 45) :

<b><u>Prestation méridienne 2023 – 2024 (accueil méridien + restauration)</u></b>	<b>Tarifs 2023 - 2024</b>	
Tranche de quotient familial	Coût total de la prestation méridienne Habitants de Pacy	Coût total de la prestation méridienne habitants des autres communes
De 0 à 300 €	1,97 €	2,27 €
De 301 à 600 €	2,42 €	2,78 €
De 601 à 900 €	2,79 €	3,20 €
De 901 à 1 200 €	3,18 €	3,65 €
De 1 201 à 1 600 €	3,55 €	4,07 €
A partir de 1 601 €	3,59 €	4,12 €
Tarif de surveillance / Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	Application du tarif accueil méridien selon la tranche de quotient familial	

En élémentaire le montant à facturer sera basé sur le nombre de jours d'école dans le mois multiplié par le tarif du repas applicable, selon le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, les coûts proposés pour le service ponctuel de restauration sont les suivants à compter de l'année scolaire 2023-2024 :

<b><u>RESTAURANT MUNICIPAL : Année scolaire 2023/2024</u></b>	<b>Tarifs 2023 - 2024</b>
Personne en stage	4,15 €
Visiteur	6,93 €
Repas centre aéré SNA	3,73 €

## **TARIFS SCOLAIRES – Participations des collectivités**

**(Tarifs 2023 - 2024 applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023)**

<b>Tarifs scolaires : année scolaire 2023/2024</b>	<b>Tarifs 2023 - 2024</b>
Fournitures scolaires / élève	53,00 €
<b>Frais de scolarité - Ecoles Dulong, Coignard et les Hérons</b>	
Participation élémentaire - Extérieurs Pacy	618,00 €
Participation maternelle - Extérieurs Pacy	1 133,00 €
Participation classe de perfectionnement - Extérieurs Pacy	978,50 €
<b>Frais de scolarité - Ecole Louis Duguay</b>	
Participation élémentaire - Extérieurs Pacy	1 261,75 €
Participation maternelle - Extérieurs Pacy	1 431,70 €

Fait à Pacy sur Eure, le 20 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)